

25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune	
---------------------	-----------------------------------	--

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 222 022.97 E  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES : Contre	4
Pour	22

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-101 072.49 E
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	323 095.46 E
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	222 022.97 E
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	136 660.96 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	201 613.31 E
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 E
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 222 022.97 E
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 E
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	222 022.97 E
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 E

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 14/03/2011 et de la publication le 14/03/2011.

A BAVANS, le 14/03/2011.



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
 Transmise à la Préfecture le 14/03/11  
 Publiée le 14/03/11  
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
 Le Maire